



ÉDUCATION ENQUÊTE

Éducation à la sexualité : Mediapart révèle un rapport d'inspection enterré par Blanquer

Un rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale, qui établit la trop faible efficacité de l'éducation à la sexualité, est resté un an dans les tiroirs de Jean-Michel Blanquer. Son successeur, Pap Ndiaye, semble enfin vouloir faire de cette politique publique une priorité.

Mathilde Goanec et Pierre Januel

20 septembre 2022 à 10h11

En matière d'éducation à la sexualité à l'école, la France a « *vingt ans de retard* », regrette Sylvie Pierre-Brossolette, présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Une année aurait peut-être pu être gagnée, si l'administration tenait compte de ses propres travaux d'évaluation.

En juillet 2021, l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) a en effet remis un rapport portant sur « *l'éducation à la sexualité en milieu scolaire* » au ministre Jean-Michel Blanquer, ainsi qu'à sa collègue déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, et au secrétaire d'État aux solidarités et à l'enfance. Dès le préambule, les deux autrices écrivent : « *Cette mission pose la question de l'existence et de la réalité de cette politique publique.* »

Ce document, que Mediapart s'est procuré, n'a pas été rendu public – en juin puis septembre 2022, le ministère nous répondait encore qu'il avait « *pas vocation* » à l'être. Il n'a fait l'objet d'aucune communication, même au sein de l'administration ou auprès des expert-es sur ces sujets, selon notre enquête.

C'est pourtant l'état des lieux « *le plus exhaustif* » que Gabrielle Richard, sociologue spécialiste des normes scolaires relatives au genre et à l'orientation sexuelle, ait pu lire sur le sujet. « *Il met le doigt là où ça fait mal, ce qui est sûrement l'une des raisons pour lesquelles ce rapport n'a pas fait parler de lui* », complète la chercheuse.

« *Nous la réclamons [cette évaluation – ndlr] depuis le mandat de François Hollande*, précise Saphia Guerreschi, secrétaire générale du SNICS-FSU (premier syndicat chez les infirmières scolaires). *Mais nous n'avons, nous non plus, jamais eu connaissance de ce document et pourtant nous sommes vigilantes sur à peu près tout ce qui sort sur le sujet. Mais le rapport est assez complet et rejoint certaines de nos revendications, je comprends aisément qu'il n'ait pas été publié vu son contenu.* »



Pap Ndiaye, lors d'une visite d'une école à Toulouse, le 2 septembre 2022. © Photo Lionel Bonaventure / AFP

Sa date de rendu, en juillet 2021, tombait en effet au plus mal pour Jean-Michel Blanquer, réticent sur ces sujets et surtout soucieux de rassurer des parents embarqués dans des séries d'intox : les affaires de harcèlement sur des bases sexistes se sont multipliées sous son ministère, le mal-être des élèves trans a débouché sur plusieurs dramas médiatisés...

Sans être un brûlot, les 76 pages rédigées l'an passé par deux inspectrices générales dressent un constat assez sévère des actions menées et les chiffres compilés sont plutôt édifiants : « *Moins de 15 % des élèves bénéficient de trois séances d'EAS [éducation à la sexualité –ndlr] pendant l'année scolaire en école et au lycée (respectivement moins de 20 % en collège).* » C'était pourtant une promesse de l'ancien ministre.

Le rapport souligne aussi « *les efforts de cadrage* », « *le souci de mieux former les personnels de l'éducation nationale* », « *l'accompagnement important des académies et des établissements scolaires* », mais regrette « *les difficultés concrètes* », le manque « *d'efficacité et d'effectivité* », le caractère très disparate de l'éducation à la sexualité dispensé dans les établissements, ainsi que les interrogations, nombreuses, sur le « *sens* » même de la discipline à l'école.

L'éducation à la sexualité, une « *histoire assez chaotique, qui participe elle-même à l'histoire de la sexualité* », un « *sujet sensible, comme le montrent les affaires et les controverses qui jalonnent ponctuellement sa mise en œuvre et qui contraignent le ministère à se justifier et à faire part d'une grande prudence* », décrit également le rapport, avant d'établir une série de recommandations afin de passer à la vitesse supérieure.

Le rapport propose, entre autres, d'introduire les notions d'éducation à la sexualité dans les programmes officiels de certaines disciplines ; de formaliser fermement trois séances annuelles dédiées dans l'emploi du temps des écoles, collèges et lycées ; de prévoir une information systématique des parents par les équipes de direction lors de la

rentrée scolaire ; d'encourager les recherches sur l'éducation à la sexualité et ses enjeux contemporains ou encore de mieux agréer les associations partenaires.



Rapport à
monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la
jeunesse et des sports
madame la ministre déléguée auprès du Premier ministre,
chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la
diversité et de l'égalité des chances
monsieur le secrétaire d'État auprès du ministre des
solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des
familles

Éducation à la sexualité en milieu scolaire

N° 2021-149 – juillet 2021

Document Mediapart.

Pour le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, il y a également tout lieu d'accélérer, afin de répondre notamment aux violences faites aux femmes et de lutter contre les féminicides, explique Sylvie Pierre-Brossolette. *« Il est temps d'appliquer la loi de 2001, très claire et complète et qui prévoit la prévention des violences par une réelle effectivité de l'éducation à la sexualité, dans ses dimensions biologique, psycho-émotionnel, juridique et sociale. Cette éducation doit contribuer à la lutte contre les violences, en enseignant la culture du consentement, du respect et de l'égalité. »*

Le 31 août 2022, Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a appelé, sans avoir connaissance de ce rapport, à un *« plan d'urgence de l'égalité à l'école »*. *« À l'aube de ce nouveau quinquennat, le HCE exhorte les pouvoirs publics à faire de l'éducation à l'égalité et au respect entre les femmes et les hommes dès le plus jeune âge, une priorité absolue, précise l'institution. Cela commence par la refonte et la tenue des séances d'éducation à la sexualité prévues par la loi. »*

Le Haut Conseil à l'égalité espère lui aussi un « changement de ton »

Quelques jours plus tard, le ministre Pap Ndiaye s'est fendu de plusieurs déclarations pour dire son souhait de mettre l'éducation à la sexualité au cœur des programmes, *« à la fois pour des objectifs de santé publique, comme faire reculer les grossesses précoces ou lutter contre les maladies sexuellement transmissibles, mais aussi pour des objectifs plus généraux liés aux luttes contre les discriminations, les violences sexuelles et sexistes, la LGBTphobie, les stéréotypes et pour une meilleure égalité entre filles et garçons »*, a développé le ministre sur France Info. Il a d'ailleurs laissé entendre ces derniers jours auprès de la presse qu'un *« rapport de l'inspection générale »* allait prochainement sortir sur le sujet. Celui-là même que ses services ont dans leurs tiroirs depuis des mois.

Pour atteindre ces objectifs, le Haut Conseil à l'égalité plaide notamment pour des professeurs *« réellement formés, comme en Espagne »*, ou le soutien aux associations spécialisées comme le Planning familial, qui croule sous les demandes sans avoir les moyens de les honorer. *« Il faut aussi trouver des heures de cours dans des emplois du temps très contraints, c'est un énorme travail et on part de presque rien »*, relève Sylvie Pierre-Brossolette.

Tous les textes *« sont prêts »*, affirme de son côté Saphia Guerreschi, du syndicat des infirmières scolaires. Il suffit d'appliquer la circulaire de 2015 consacrée au sujet. *« Depuis sa publication, nous n'attendons que sa mise en œuvre et qu'on nous donne les moyens de mener notre mission. Mais nous avons un ministère qui est très frileux : sur les ABCD de l'égalité, sur la circulaire concernant les élèves trans, il allait jusque-là à reculons. Plus fondamentalement, l'appropriation de l'éducation nationale comme un acteur de santé publique n'est pas faite. »*

Selon Gabrielle Richard, et comme le souligne à plusieurs reprises le rapport de l'inspection générale, le tabou est ancien et profond, assez français par ailleurs, relève la chercheuse, Québécoise travaillant pour moitié à Montréal et en Île-de-France. *« Il est difficile ici de trancher si l'éducation à la sexualité doit faire partie des questions scolaires, si c'est d'intérêt public ou si ce sont des "valeurs" réservées à la sphère familiale, explique-t-elle. D'où la nécessité d'une impulsion forte venue du haut pour expliciter à partir de quelle posture l'école peut s'emparer de ces questions. Les personnels le sentent quotidiennement, les élèves se posent des tas de questions. Ce n'est donc pas le besoin des jeunes qui est en jeu, mais l'inconfort des adultes. »*

Pap Ndiaye ouvrira-t-il les vannes plus en grand que son prédécesseur ? Saphia Guerreschi constate que, contrairement à Jean-Michel Blanquer, le nouveau ministre semble *« en capacité de mener un débat contradictoire »*.

Le véritable test se situera, selon les organisations syndicales, dans l'épaisseur de la ligne budgétaire consacrée au sujet dans le cadre de la prochaine loi de finances.

Sylvie Pierre-Brossolette ne peut elle aussi que constater que Jean-Michel Blanquer avait d'autres priorités, « *parfois conflictuelles et délicates* », comme la laïcité. « *Effectivement, l'éducation à la sexualité n'a pas fait partie des champs qui ont été mis en avant sous le précédent quinquennat, cela ne veut pas dire que le ministre y était hostile, tempère la présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais le changement de ton est bienvenu. Car si on ne démarre pas vite, on continuera à avoir des générations élevées dans la violence sur ces questions.* »

Mathilde Goanec et **Pierre Januel**

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, la marche à suivre est explicitée dans cette page.

Boîte noire

Début avril, nous avons demandé communication de ce rapport à l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), initialement l'une des deux inspections mandatées pour sa réalisation – la lettre de mission nous semblait en effet intéressante. En l'absence de réponse, nous avons saisi la commission pour l'accès aux documents administratifs (Cada), fin mai. Un mois plus tard, par la réponse de la Cada, nous avons appris que l'Igas n'avait finalement pas participé à son écriture.

Nous avons alors saisi le ministère de l'éducation nationale, fin juin. Celui-ci a d'abord refusé de nous le transmettre, indiquant que tous les rapports de l'inspection générale n'avaient « *pas vocation à être publiés* », ce qui nous a encore été répondu quelques jours avant la publication de cet article.

Nous appuyant sur la loi de 1978 qui garantit aux citoyen·nes un droit d'accès aux documents produits par les administrations, nous avons saisi à nouveau la Cada le 1^{er} août. À la suite de quoi, le ministère a revu sa position, et, avant même l'avis de la

[Voir plus](#)

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Allières et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdrion, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés

Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.